



**LA CHAUX-DE-FONDS**

MÉTROPOLE HORLOGÈRE  
UHRENMETROPOLE  
METROPOLI OROLOGIERA  
WATCHMAKING METROPOLIS

## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

à l'appui des

### **COMPTES 2012**

(du 17 avril 2013)

### **AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

En exécution des prescriptions de l'article 57 de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, et de l'article 92 du règlement général de la commune de La Chaux-de-Fonds, du 28 septembre 1994, nous avons l'honneur de vous présenter les comptes de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2012 ainsi que le projet d'arrêté relatif à leur approbation.

Vous trouverez ci-après :

- Le rapport du Conseil communal au Conseil général;
- Le rapport financier avec comparaison aux comptes de l'exercice 2011 et au budget 2012;
- Le projet d'arrêté.

**Rapport du Conseil communal**

Le résultat du compte général de l'exercice se présente comme suit :

- Le *compte de fonctionnement* présente un excédent brut de recettes de CHF 1'588'642.80. Ce résultat inclut des amortissements pour CHF 22'015'002.32, répartis comme suit :
  - Des amortissements ordinaires pour CHF 13'098'211.50;
  - Des amortissements complémentaires pour CHF 6'405'031.15;
  - Des pertes sur débiteurs pour CHF 2'511'759.67. Ce montant comprend pour CHF 2'242'730.97 de pertes liées aux impôts; la gestion de ces débiteurs est confiée au Canton. Ce chiffre est relativement stable.
- Ainsi, après avoir enregistré des résultats positifs en 2007 et surtout en 2008, puis négatifs en 2009 et 2010 suite à la crise économique, les chiffres 2012 sont à nouveau dans le noir, comme ceux présentés en 2011. La Ville affiche pour l'exercice 2012 un excédent de recettes de CHF 1'588'642.80.

Le *compte des investissements* fait apparaître un montant de dépenses nettes de CHF 32'047'030.97 (voir annexe 5 et point 2 ci-après), ce qui correspond à 72.2 % des investissements nets figurant au budget 2012 (CHF 44'404'470.-). Ces dépenses comprennent pour CHF 5'163'724.- d'immeubles repris de la société immobilière Bloc 30 SA.

- Le *compte des variations de la fortune* (voir annexe 7), qui comprend le résultat du compte de fonctionnement, le report du compte des investissements, la réalisation de terrains et les opérations de clôture, présente un excédent de recettes de CHF 1'588'642.80. La fortune au 31 décembre 2012 est portée à CHF 25'619'695.24.

Le Conseil communal constate à satisfaction que les dépenses ont bien été tenues dans les limites du budget; l'augmentation des recettes fiscales en 2012 atteste par ailleurs de la bonne santé actuelle de l'industrie chauf-fonnière malgré un prix du franc élevé et traduit les premiers effets positifs de la réforme de la fiscalité des personnes morales intervenue au plan cantonal.

## 1. Compte de fonctionnement

Par rapport au budget, le compte de fonctionnement 2012 présente une amélioration de CHF 2'356'962.80 et de CHF 421'635.66 comparativement aux comptes 2011.

Les charges ont été bien maîtrisées. En effet, si elles sont supérieures de CHF 7'075'612.42 au budget, il faut relever les opérations suivantes qui ont été enregistrées dans le cadre des écritures de boucllement :

- Attribution à la réserve de préfinancement au projet d'agglomération/PDM (plan directeur des mobilités), soit une charge supplémentaire de CHF 1'200'000.-;
- Amortissements complémentaires pour CHF 6'405'031.15;

En ce qui concerne les recettes fiscales, il faut relever que l'imposition des personnes morales présente une amélioration de CHF 990'466.72 par rapport au budget et de CHF 1'202'956.32 par rapport au comptes 2011. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques présente quant à lui, une augmentation de CHF 749'151.45 par rapport au budget et de CHF 3'426'484.80 par rapport au comptes 2011. L'impôt sur les frontaliers enregistré pour l'année 2012 se monte à CHF 12'388'000.- contre CHF 9'900'000.- pour le budget, soit une amélioration de CHF 2'488'000.-; pour information, l'impôt définitif effectivement reçu concernant la masse salariale 2011 s'élève à CHF 11'405'152.-.

Les impôts et tout particulièrement ceux payés par les personnes morales, étant étroitement liés à la conjoncture, l'équilibre structurel des finances communales doit toujours être un objectif.

1.1 Améliorations et détériorations : écarts entre les comptes 2012 et le budget 2012

1.1.1 Charges de personnel

Ces charges ont, dans l'ensemble, été bien maîtrisées. Cette rubrique présente une amélioration brute de CHF 172'796.85.

1.1.2 Biens – services et marchandises

Cette rubrique présente une détérioration brute de CHF 317'769.42. Ce montant est constitué de divers écarts en plus ou en moins avec un impact peu important globalement.

1.1.3 Intérêts passifs

La haute conjoncture des années 2007 et 2008 et la vente de biens communaux (Hôpital, bâtiments du CIFOM) conjuguées à un bon contrôle des dépenses et à des choix rigoureux des investissements ont permis de bénéficier d'une trésorerie positive jusqu'à fin 2010. La Ville a ainsi été en mesure de rembourser les emprunts échus en limitant le recours à l'emprunt pour financer ses investissements et son fonctionnement.

Cette rubrique se monte à CHF 11'887'082.03 et présente un écart défavorable de CHF 1'135'681.39 en comparaison des comptes 2011, ainsi qu'une détérioration de CHF 677'082.03 par rapport au budget. Celui-ci a été établi sur la base des derniers comptes bouclés à l'époque, soit ceux de l'exercice 2010.

Suite à la crise financière intervenue à fin 2008, les banques centrales ont injecté beaucoup de liquidités sur les marchés financiers et ont maintenu les taux de référence à des niveaux extrêmement faibles. Cette situation, qui a perduré en 2012, a contribué au maintien des intérêts passifs aux niveaux actuels et a permis de contenir les effets d'une hausse des emprunts de CHF 11'626'480.- au passif du bilan.

1.1.4 Amortissements

Cette rubrique présente une augmentation des amortissements de CHF 3'550'792.32 par rapport au budget qui peut être détaillée comme suit :

	Comptes 2012	Budget 2012	Ecart	Comptes 2011
	CHF	CHF	budget / comptes	CHF
Amortissements - patr. administratif	12'886'950.65	14'304'060.00	-1'417'109.35	12'587'339.90
Amortissements - patr. financier	213'650.00	903'650.00	-690'000.00	515'005.00
Correction globale amortissements	-	-1'006'000.00	1'006'000.00	3'826'985.95
Pertes sur débiteurs	2'511'759.67	3'910'500.00	-1'398'740.33	-
	<b>15'612'360.32</b>	<b>18'112'210.00</b>	<b>-2'499'849.68</b>	<b>16'929'330.85</b>
Amortissements financés par la réserve pour mesures anticycliques	-2'389.15	352'000.00	-354'389.15	971'218.25
Amortissements complémentaires	6'405'031.15	-	6'405'031.15	177'378.80
<b>Amortissements</b>	<b>22'015'002.32</b>	<b>18'464'210.00</b>	<b>3'550'792.32</b>	<b>18'077'927.90</b>

Les amortissements comprennent les éléments particuliers suivants qui expliquent en grande partie cette augmentation :

- La concrétisation de la correction globale des amortissements prévue au budget correspondant est répartie dans les comptes des différents centres;
- Les comptes 2012 étant bénéficiaires, le Conseil communal a procédé à des amortissements complémentaires de non-valeurs pour un montant de CHF 6'405'031.15.

#### 1.1.5 Subventions accordées

Cette rubrique présente une amélioration de CHF 50'644.27.

Le montant ci-dessus inclut une contribution de solidarité en faveur du Canton (CHF 1'573'333.-) qui ne figurait pas au budget, ainsi qu'une diminution des subventions pour les crèches et les garderies (CHF 1'837'374.63).

#### 1.1.6 Attributions aux financements spéciaux

Cette rubrique présente une détérioration de CHF 3'159'315.94.

Ce dépassement s'explique notamment par les éléments suivants :

- Transfert de la rénovation du Pavillon des sports initialement prévue en prélèvement à la réserve pour mesures anticycliques et versée à la réserve pour le préfinancement projet d'agglomération/PDM (CHF 1'100'000.-);
- Attribution 2012 (CHF 1'200'000.-) à la réserve pour le préfinancement projet d'agglomération/PDM.

#### 1.1.7 Impôts

Cette rubrique présente une amélioration de CHF 6'951'873.91.- par rapport aux comptes 2011.

Comparativement au budget, un écart favorable de CHF 3'657'265.44 est constaté. Celui-ci comprend entre autres une amélioration de CHF 990'466.72 sur les personnes morales, de CHF 749'151.45 sur les revenus et la fortune des personnes physiques et de CHF 1'860'181.- pour l'impôt sur les frontaliers (y compris rectificatif de l'année précédente).

Cette augmentation des recettes fiscales est imputable à l'excellente conjoncture qui a prévalu dès le milieu de l'année 2010 déjà et qui s'est poursuivie en 2012. Dans ce contexte, l'impôt enregistré pour les personnes morales a largement dépassé nos prévisions.

Pour rappel, les collectivités publiques comptabilisent - avec le système postnumerando - les acomptes facturés pour l'année courante complétés - en plus ou en moins - par la différence entre taxation et tranches provisionnelles de l'année précédente.

Vu l'amélioration des résultats réalisés par les entreprises chaudes-de-fonnières, la Ville a enregistré en 2012 des bordereaux soldes 2011 élevés ainsi qu'un ajustement des tranches 2012 basées sur les taxations 2011.

Bien que le système s'applique aux personnes physiques et aux personnes morales, l'expérience démontre que ces dernières présentent une volatilité élevée de leurs résultats imposables, donc des impôts qu'elles paient.

La nouvelle législation sur les personnes morales prévoit une diminution progressive des taux, qui pourrait être compensée par une augmentation de la masse des bénéficiaires imposables des entreprises, ainsi que par la fin des exonérations fiscales.

#### 1.1.8 Revenu de biens

Cette rubrique présente des recettes inférieures de CHF 55'994.48 par rapport au budget. Cette situation est notamment due aux améliorations/détériorations suivantes :

- Facturation d'intérêts de retards principalement sur la fiscalité (+ CHF 151'530.48);
- Dividende reçu de Viteos SA (- CHF 389'550.-);
- Recettes immeubles du patrimoine financier (+ CHF 296'085.21);
- Recettes immeubles du patrimoine administratif (- CHF 292'683.87).

### 1.1.9 Subventions acquises

Cette rubrique présente une amélioration de CHF 4'856'883.40. Elle comprend notamment la redistribution du Fonds de répartition intercommunal PM (personnes morales) pour CHF 4'683'086 qui représente les effets positifs de la réforme fiscale au plan cantonal.

### 1.1.10 Prélèvement à la réserve pour mesures anticycliques

Dans le contexte de crise économique qui prévalait à l'époque, le Conseil général a décidé le 30 septembre 2009 de mettre en place un programme de soutien à l'économie locale et régionale. La réserve pour mesure anticyclique avait été constituée dans ce cadre.

Cette réserve qui présentait encore un solde de CHF 1'172'243.50 au 1<sup>er</sup> janvier 2012 a été entièrement utilisée, si bien que son solde est à zéro à la fin de l'année sous revue.

### 1.1.11 Réserve pour le préfinancement projet d'agglomération / PDM

Par un arrêté du 5 mai 2009, le Conseil général avait autorisé la création d'un fonds de CHF 9'000'000.- aux fins de préfinancer des mesures anticycliques de soutien à l'économie et de mesures liées à la mobilité qui sont reconnues par la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération déposé par le Canton de Neuchâtel.

Dans la mesure où l'utilisation du fonds était limitée aux exercices 2009 à 2011 pour ce qui est des mesures liées à la conjoncture, le Conseil communal avait proposé en 2011, de transférer une partie du solde disponible du fonds, soit CHF 3'085'960.05, à la nouvelle réserve spécifique destinée à préfinancer les dépenses prévisibles de la Ville dans le cadre du projet d'agglomération et du plan directeur des mobilités (PDM), dont les buts sont identiques à la réserve créée en 2009 pour la partie des mesures liées à la mobilité.

Outre le transfert ci-dessus, le Conseil communal avait également proposé d'attribuer un montant supplémentaire de CHF 1'800'000.- dans le cadre du bouclage 2011 si bien que celle-ci s'élevait à CHF 4'885'960.05.

Cette nouvelle réserve a fait l'objet d'un rapport spécifique au Conseil général qui a accepté sa création lors de sa séance du 7 mai 2012. Le Conseil d'Etat a sanctionné cet arrêté en demandant qu'il soit complété afin que le Conseil communal soit tenu d'établir un plan financier du projet auquel sera affectée la réserve avec une période de début et de fin; il demande également que ce plan financier soit être adressé au Conseil d'Etat.

Compte tenu des attributions 2012 de CHF 2'300'000.-, cette réserve présente un solde de CHF 7'185'960.05.

1.2 Récapitulation des écarts entre les comptes 2012 et le budget

		CHF
<u>Améliorations courantes:</u>	CHF	
Charges de personnel	172'796.85	
Subventions accordées	250'644.27	
Recettes fiscales	3'657'265.44	
Produits des patentes et concessions	11'486.94	
Contributions de tiers	945'287.80	
Dédommagements de collectivités	696'400.30	
Subventions acquises	4'856'883.40	
Prélèvement financements spéciaux	<u>49'837.97</u>	10'640'602.97
<u>Détériorations courantes :</u>	CHF	
Biens, services et marchandises	-317'769.42	
Intérêts passifs	-677'082.03	
Amortissements	4'212'768.38	
Dédommagements à des collectivités	-56'096.20	
Attribution financements spéciaux	-1'959'315.94	
Revenus des biens	-55'994.48	
Parts à des recettes	-266'589.78	
Prélèvement à la réserve pour mesures anticycliques	<u>-1'358'529.55</u> *	<u>-478'609.02</u>
<b>Améliorations nettes</b>		<b>10'161'993.95</b>
<u>Eléments extraordinaires / hors exploitation :</u>		
Amortissements complémentaires	-6'405'031.15	
Attribution 2012 à la réserve préfin. projet d'agglomération et PDM	-1'200'000.00	
Attribution à la Fondation Favre-Robert-Guyot-Bingguely	-100'000.00	
Attribution à la Fondation Maurice Favre	<u>-100'000.00</u>	<u>-7'805'031.15</u>
<b>Améliorations ressortant des comptes 2012 par rapport au budget</b>		<b><u>2'356'962.80</u></b>
* Montant porté en augmentation des postes frais de personnel, Biens services et marchandises et amortissements (cf tableau sous chiffre 1.1.10)		

1.2.1 Résultat économique

Récapitulation des écritures de bouclage et extraordinaires :

		CHF
<b>Bénéfice présenté dans les comptes 2012</b>		<b>1'588'642.80</b>
<u>A ajouter :</u>		CHF
Amortissements complémentaires	6'405'031.15	
Attribution 2011 réserve préfin. projet d'agglomération et PDM	1'200'000.00	
Attribution à la Fondation Favre-Robert-Guyot-Bingguelly	100'000.00	
Attribution à la Fondation Maurice Favre	<u>100'000.00</u>	<u>7'805'031.15</u>
<b>Résultat "économique" 2012 (bénéfice)</b>		<b><u><u>9'393'673.95</u></u></b>

2. **Compte des investissements**

La comparaison des montants réels 2012 avec le budget et les comptes 2011 se présente comme suit :

	Comptes 2012	Budget 2012	Ecart	Comptes 2011
	CHF	CHF	budget / comptes CHF	CHF
Investissement brut	36'794'935.20	62'308'620.00	-25'513'684.80	32'254'731.57
- Recettes	-4'747'904.23	-17'904'150.00	13'156'245.77	-5'541'389.68
<b>Investissement net</b>	<b><u>32'047'030.97</u></b>	<b><u>44'404'470.00</u></b>	<b><u>-12'357'439.03</u></b>	<b><u>26'713'341.89</u></b>
<u>dont :</u>				
<i>Reprise des immeubles de la société immobilière Bloc 30 SA</i>	<u>5'163'724.00</u>			
<i>Investissements financés par réserve mesures anticycliques</i>	<u>-2'389.15</u>	<u>452'000.00</u>	<u>-454'389.15</u>	<u>1'430'420.35</u>

Les engagements pris d'investir annuellement des montants importants pendant une certaine période devraient impliquer une augmentation des dépenses d'amortissements et de la charge d'intérêts.

Il est à noter encore qu'à fin 2012, l'endettement brut est de CHF 382.5 millions contre CHF 370.9 millions à fin 2011, soit une augmentation de CHF 11.6 millions. Il faut toutefois relever que nous avons bénéficié de taux d'intérêts favorables pour les nouveaux engagements pris. De plus, les investissements réalisés concernent en grande partie des retards d'entretien, le Conseil communal étant par ailleurs attaché à la rentabilité des investissements.

3. **Compte des variations de la fortune et endettement**

La fortune de la Ville qui était de CHF 24'031'052.44 au 1<sup>er</sup> janvier 2012, est portée à CHF 25'619'695.24 au bilan arrêté au 31 décembre 2012 (voir annexe 7). On relève donc une amélioration de CHF 1'588'642.80.

L'évolution peut être présentée comme suit :

	CHF	CHF
Fortune au 1er janvier 2012		24'031'052.44
<u>A ajouter:</u>		
Excédent recettes 2012	1'588'642.80	1'588'642.80
<u>A déduire:</u>		
Fortune au 31 décembre 2012		25'619'695.24

Le Conseil communal est attaché à maintenir un niveau de fortune qui lui permette de faire face aux aléas conjoncturels.

#### 4. Viteos

Les comptes de fonctionnement qui concernent Viteos peuvent être résumés comme suit :

	Comptes 2012	Budget 2012	Ecart budget / comptes	Comptes 2011
	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>Charges:</b>				
Eclairage public - Energie	463'312.15	1'450'000.00	-986'687.85	1'317'673.30
Eclairage public - Mandat	956'061.22	-	956'061.22	-
<b>Total charges</b>	<b>1'419'373.37</b>	<b>1'450'000.00</b>	<b>-30'626.63</b>	<b>1'317'673.30</b>
<b>Recettes:</b>				
Intérêts facturés à Viteos	1'198'615.90	1'197'900.00	715.90	1'807'088.80
Dividende Viteos	1'558'200.00	1'947'750.00	-389'550.00	2'337'300.00
Redevance	2'825'916.34	2'800'000.00	25'916.34	2'960'473.31
Solde fusion	1'231'200.00	1'140'000.00	91'200.00	-
<b>Total recettes</b>	<b>6'813'932.24</b>	<b>7'085'650.00</b>	<b>-271'717.76</b>	<b>7'104'862.11</b>
<b>Recettes nettes</b>	<b>5'394'558.87</b>	<b>5'635'650.00</b>	<b>-241'091.13</b>	<b>5'787'188.81</b>

Les recettes nettes en provenance de Viteos SA sont en diminution de CHF 241'091.13 par rapport au budget.

Conformément au budget, nous avons reçu un montant provenant du solde de fusion des services industriels. Ce montant est de CHF 1'231'200.-.

Le Conseil d'administration de la société a chargé la Direction de Viteos SA de travailler dans le sens d'un maintien des recettes nettes versées aux collectivités partenaires.

#### 5. Conclusion

Après une période de haute conjoncture trouvant son apogée en 2008 suivie d'une crise qui a péjoré les résultats des exercices 2009 et 2010, les comptes 2012, tout comme précédemment ceux de 2011, sont le reflet du climat favorable qui prévaut actuellement dans l'économie de notre région. Cette situation économique positive explique d'ailleurs en partie l'augmentation de la population de notre ville, ce dont le Conseil communal se réjouit.

Dans ce contexte, l'augmentation de l'impôt sur les personnes morales est supérieure aux attentes du Conseil communal. Vu la forte volatilité des résultats des entreprises, la prévision fiscale reste un exercice difficile.

Après trois années consécutives de diminution puis de stagnation des recettes fiscales, le Conseil communal se réjouit aussi de l'augmentation des impôts sur les personnes physiques, que ce soit au titre du revenu ou de la fortune. Autre élément positif aux yeux du Conseil communal, la hausse de l'impôt sur les frontaliers.

Les montants reçus du Fonds de répartition intercommunal PM (personnes morales) attestent par ailleurs des effets positifs de la réforme fiscale au plan cantonal. Le Conseil communal sera attentif, dans les discussions à venir, à ce qu'une répartition équitable perdure au-delà du régime transitoire appelé à s'éteindre fin 2013. Cette juste répartition renforcera la cohésion cantonale.

Dans le contexte actuel, le Conseil communal est satisfait de présenter des comptes 2012 qui font l'objet d'un écart favorable de près de CHF 2.4 millions par rapport au budget et d'une amélioration de CHF 421'635.66 en comparaison des comptes 2011.

Il tient à en remercier toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur contribution: entreprises et citoyens ayant participé à la bonne marche de l'économie locale, collaborateurs de la Ville, dont le travail efficace a permis une gestion rigoureuse. Ces remerciements d'adressent en particulier à celles et ceux qui ont contribué aux succès des grandes opérations de l'année 2012, comme par exemple l'introduction de la taxe au sac.

La ligne de conduite du Conseil communal des années précédentes qui consistait à travailler à la fois sur un contrôle des dépenses et un maintien d'une substance à même de faire évoluer positivement les recettes, a permis de poursuivre une politique ambitieuse garantissant l'attractivité de notre ville. Le Conseil communal nouvellement élu et partiellement renouvelé adhère à cette ligne de conduite faisant l'objet d'un large consensus au sein de ses membres. Le Conseil communal aura pour ambition dans les années à venir de travailler sur l'attractivité de la ville, avec des projets importants tels que le nouveau centre aquatique des Mélèzes, la rénovation de la Place de la Gare, les premières constructions au sein du futur quartier Le Corbusier, le développement des infrastructures scolaires et le Naturama.

La présente législature débute par un résultat positif malgré des investissements importants. Ces investissements se poursuivront, afin de maintenir et de développer les infrastructures de la Ville et de lui assurer la vision d'avenir souhaitée. Cette vision d'avenir fera d'ailleurs l'objet d'une vaste discussion politique à l'occasion de l'examen par le Conseil général du Programme de législature et de l'examen des lignes directrices "La Chaux-de-Fonds 2030". Ces deux rapports seront soumis au législatif en juin prochain.

Le Conseil communal entend néanmoins maintenir la rigueur de gestion imposée depuis quelques années et poursuivre l'assainissement structurel des finances communales. Cette politique de prudence est notamment motivée par les importants risques financiers auxquels la Ville devra faire face dans les années à venir. Dans ce cadre, outre les incertitudes conjoncturelles, il y a lieu de tenir principalement compte des risques liés à une éventuelle reprise de l'inflation, à une augmentation de la dette et des taux d'intérêts, aux reports de charges, à la recapitalisation de prevoyance.ne, ainsi qu'aux modifications législatives, notamment fiscales.

L'attractivité toujours aussi importante de notre cité démontre l'importance de la ville de La Chaux-de-Fonds pour l'ensemble de l'Arc jurassien et le Canton de Neuchâtel. Le Conseil communal entend dès lors tout mettre en œuvre afin de maintenir et de développer notre collectivité. Il maintient son désir d'offrir à la population des prestations de qualité à savoir un espace valorisé, du travail, une offre culturelle et des services de proximité, dignes d'une Ville dynamique.

Le Conseil communal entend donc poursuivre les réformes en cours et invite l'ensemble des groupes du Conseil général à s'associer à sa volonté, de façon à ce que les efforts déployés permettent de relever les défis qui attendent la Métropole horlogère.

C'est dans cet esprit, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, que nous vous invitons à accepter les comptes de l'exercice 2012, en adoptant les arrêtés joints au présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président  
Jean-Pierre-Veya

Le chancelier  
Thibault Castioni